



PÔLE APPUI TERRITORIAL

DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Service Soutien Territorial, Agriculture et Espaces Naturels

Affaire suivie par : Marion CANTOURNET

Tél. : 04.71.46.20.86

Email : mcantournet@cantal.fr



D26PAT04507

Monsieur Sébastien RAYNAUD

Maire de Veyrières

Mairie

3 place de la Mairie

15350 VEYRIERES

Aurillac, le 25 juin 2026

Monsieur le Maire,

Le Conseil départemental du Cantal poursuit son engagement en faveur des communes de moins de 3 000 habitants via son dispositif d'aides Fonds Cantal Solidaire.

Comme les Conseillers départementaux de votre canton ont eu l'occasion de vous l'indiquer, j'ai le plaisir de vous confirmer que le Conseil départemental, réuni le 19 juin 2026, a décidé d'accorder une aide financière de 9 260 €, au titre du Fonds Cantal Solidaire pour l'année 2026, à l'opération suivante :

✓ Réfection de voirie.

Le montant de cette aide a été calculé sur la base d'une dépense subventionnable de 37 040 € HT.

Cette subvention est strictement affectée au financement de l'opération décrite dans le dossier présenté au Conseil départemental. J'attire votre attention sur les dispositions du règlement financier des aides du Département consultable sur mesdemarches.cantal.fr. Il précise les conditions de validité de cette subvention et de son versement, notamment la durée de validité de l'aide, désormais fixée à deux ans.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

Bruno Faure

Le Président du Conseil départemental,

Bruno FAURE

Conseil départemental du Cantal

28 avenue Gambetta - 15015 AURILLAC Cedex

Tél. 04 71 46 20 20 - Fax : 04 71 46 21 42

cantal.fr

Chaque jour à vos côtés